

Pourquoi le ferait-on en France, où ils ne possèdent, où ils ne réclament même pas une aussi large part du droit commun ?  
Heureusement pour l'honneur du pays, aucune des lois aujourd'hui en vigueur ne saurait les atteindre et les frapper dans le droit sacré de leur existence personnelle et de la liberté de leur conscience.

Quoi ! c'est ce mode si légitime, si simple, si paisible, si obscur d'existence, qui soulève les plus violentes tempêtes de l'opinion ! Est-ce sérieux ? Que s'est-il donc passé ?

Qu'avons-nous fait, qu'avons-nous dit, nous prêtres de la Compagnie de Jésus ? D'où vient ce bruit ? D'où naissent tant d'orages ? Comment donc sommes-nous devenus de nouveau l'objet de tant de haines, le but de tant d'attaques, la cause de tant de craintes ?

Vous qui appelez sur nous, sur des prêtres, sur des Français, sur des citoyens libres et dévoués, toute la rigueur des proscriptions, nous connaissez-vous ? Nous avez-vous vus, nous avez-vous entendus ?

Quelle parole sortie de notre bouche a compromis la tranquillité publique et le respect dû aux lois ? Cependant nos deux cents voix ont retenti dans un grand nombre de chaires, depuis les cités les plus populeuses jusqu'aux plus humbles hameaux.

Où sont les autorités civiles qui nous accusent ? Où sont les autorités ecclésiastiques qui nous condamnent ?

Un fait répréhensible et positif est-il imputé à l'un d'entre nous ?

Des préventions, des susceptibilités, des présomptions ne suffisent pas ; elles ne sauraient tenir lieu ni des faits, ni des preuves, et la culpabilité d'une société ne peut avoir une expression pratique et juste que dans les fautes de ceux qui la composent. A ceux-ci, aux individus, appartient l'action, le crime, la vertu.

Quels sont parmi nous les coupables ?

La vie, l'influence politiques nous sont étrangères : serviteurs de l'Eglise, nous vivons pour elle et poursuivons avec elle, dans tous les temps, dans tous les lieux, sous tous les genres de gouvernement, l'œuvre du ministère évangélique.

On nous transforme en ennemis des libertés et des institutions de la France ; qu'en sait-on ? Pourquoi le serions-nous ?

Et quand nous sommes les seuls menacés, ou même les seuls exclus des bienfaits d'une législation libérale, comment nous traduire en oppresseurs ?

Le ridicule n'est-il pas ici égal à l'injustice ?

Une polémique ardente s'est élevée pour réclamer la liberté d'enseignement promise par la Charte ; nous devons partager et nous partageons à cet égard l'opinion unanime de l'épiscopat français et du clergé. Qui peut nous le reprocher ? Cependant nous sommes restés simples spectateurs du débat. Nous nous taisons ; n'importe, notre calme est séditieux, notre silence conspire.

Aujourd'hui comme autrefois les Jésuites ont tout fait, tout inspiré, tout dicté contre l'Université.

Les auteurs des livres se nomment, ils sont connus. Parce que leurs attaques dépassaient, ils ont pris de faux noms ; les vrais auteurs sont des Jésuites.

Mais si le soleil luit pour tout le monde, est-ce que la justice et le bon sens s'éteignent quand il s'agit de nous ? Oui réellement, dans un grand nombre d'esprits, il y a longtemps que cela dure.

Je viens, dans cet écrit, en appeler aux hommes réfléchis, et leur proposer de résoudre enfin sérieusement eux-mêmes les questions qui s'agitent toutes les fois que notre nom est prononcé.

Il faut que ces questions soient résolues ; nous en avons besoin pour nous, pour ces jeunes hommes qui viennent frapper au seuil de nos demeures, et demandent à partager notre existence. Nous devons leur dire, et ils doivent savoir si réellement nos lois excluent du sol de la patrie les Français catholiques qui embrassent la vie religieuse.

Qu'on nous le déclare la main sur la conscience, la main sur la Charte ; plus de déclamations, plus d'injures ! quelque chose de sérieux enfin ; ce sera peut-être une solennelle injustice ; nous plaindrons le pays, nous ne nous plaindrons pas. Nous saurons nous exiler encore, et nous irons chercher la puissante jouissance de nos droits de citoyens et la liberté de nos consciences chez les sauvages de l'Amérique ou parmi les païens de l'Inde et de la Chine.

Nous sommes déjà trois cent quinze Jésuites français hors de France ; nous y serons plus nombreux. Toute la terre est au Seigneur que nous servons.

Je dirai donc ce que nous sommes ; on l'ignore : je l'expliquerai avec précision.

Quatre choses nous feront bien connaître :

L'esprit que nous puisons dans ce livre des *Exercices spirituels* de saint Ignace ;

L'obéissance que ces constitutions nous imposent ;

L'apostolat que la Compagnie exerce dans les missions ;

Les doctrines qu'elle embrasse.

Je parle de ce que je sais ; rien dans ma vie n'est plus certain ni mieux connu pour moi que ce que je vais dire, et ce sera la simple vérité. Les hommes peuvent la repousser ; Dieu la voit et me juge (1).

(1) Ce n'est point une apologie que je fais. Si l'on désirait connaître la réponse péremptoire à toutes les accusations, soit anciennes, soit nouvelles contre la Société de Jésus, on la trouverait dans les ouvrages suivants : *Instruction pastorale* de M. de

## BULLETIN.

*Nouvelles Religieuses.*—*Nouvelles Politiques.*

Lundi dernier, M. Lamare, curé de St. César, a fait une chute de plus de six toises, en tombant de la hauteur de 25 pieds sur le pavé de son église, où il dirigeait quelques travaux. Les médecins sont d'avis que la cuisse droite est cassée, à la racine de l'os ; mais ils n'ont pu encore s'assurer de l'état intérieur du corps : ils craignent beaucoup l'inflammation. Tout le corps du patient n'est qu'un amas de douleurs qui le paralysent absolument.

Pendant une retraite qui a été donnée à cinq différentes paroisses du Diocèse par le Père Louis, père-missionnaire, trois mille quatre cent cinquante personnes ont été reçues dans la société de tempérance, et M. Lefebvre, évêque du Diocèse, a donné la confirmation dans le même temps à neuf cent cinquante personnes.

L'évêque de Boston, Mgr. Fenwick, vient d'acheter de la société orthodoxe une jolie église dans la partie Est de la ville et capable de contenir mille personnes. A Springfield le Révd. John de Brady a aussi une magnifique place pour bâtir une église.

Quarante églises catholiques ont été bâties aux Etats-Unis dans le cours de l'année dernière. C'est une preuve non équivoque que la foi y fait de grands progrès.

Le défunt gouverneur Haden, du Maine, a légué \$1000 à l'asyle catholique des orphelins à Boston.

Tandis que des ouvriers étaient employés à finir l'intérieur d'une chapelle catholique à *Sydney Mines*, un funeste incendie l'a réduite en cendre. Ce fâcheux accident est arrivé le 28 janvier. On suppose que quelque petit charbon a pu tomber sur le plancher par une fente qu'avait le poêle et faire prendre le feu.

Les assemblées politiques qui avaient toujours été paisibles jusqu'à présent ont commencé, il paraît, à se tourner en désordre. Les électeurs vont reconduire leurs candidats respectifs avec de fâcheuses démonstrations. C'est plus qu'un présage de trouble et de collision dans la prochaine élection.

L'honorable M. Morin est établi à Montréal et a commencé à pratiquer comme avocat.

Les journaux de Québec annoncent que le feu vient de détruire l'imprimerie de M. Aubin, éditeur du *Fantastique* et du *Castor*. Rien n'était assuré de sorte que ce monsieur se trouve maintenant sans ressource. A cette occasion, le *Canadien* fait un appel à la sympathie des amis du génie, de l'industrie et de la persévérance.

Malheureusement, il paraît qu'on vient de semer la zizanie entre le *Canadien* et le *Journal de Québec*. Le premier accuse le dernier d'avoir jeté des soupçons outrageants sur la pureté de ses principes politiques et sur son indépendance. Le *Journal de Québec* prétend qu'on lui fait dire ce qu'il n'a pas dit. Nous espérons qu'on finira par s'entendre.

Le *Journal de Québec* est plus content de la réponse du gouverneur aux habitants de Brock que de celle aux habitants de Gore. On trouve cette réponse aujourd'hui dans nos colonnes.

Un cultivateur prétend, appuyé sur l'expérience, que pour préserver les navets d'être mangés par les pucerons, on trempe la graine dans une solution de fleur de soufre et d'eau, et que, quand les navets lèvent, ils sont tellement imprégnés de l'odeur du soufre qu'aucun insecte n'ose les attaquer. Il serait peut-être avantageux de faire cette expérience sur d'autres graines.

Les papiers de la Nouvelle-Orléans rapportent encore un accident terrible par suite de la collision qu'il y a eu entre deux steamboats. Soixante ou quatre-vingts personnes ont péri.

Suivant une lettre de la Guadeloupe du 19 décembre 1843, le canal projeté à travers l'Isthme de Panama est sur le point de s'effectuer.

## NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

*Association de la Délivrance.*—M. Fabre, trésorier de l'Association de la Délivrance a reçu les sommes suivantes depuis notre dernière publication : Paroisse de St. Luc, par Messire T. V. Papineau, Curé. . . £4 5 10 Paroisse de la Présentation, par M. Eusébe Blanchet. . . 3 0 6

*Beaumont, archevêque de Paris, sur les atteintes portées, etc., avec les témoignages d'icelles réunies dans le livre intitulé : L'Eglise, son autorité, ses institutions, etc., Paris, Debécourt, 1844.*—*Apologie des Jésuites*, par Cérutti.—*La Vérité prouvée par les faits*, par le P. Rozaven.—*Vie de saint Ignace*, par le P. Bouhours.—*Documents historiques, critiques, etc., concernant la Compagnie de Jésus.*—Réponse au recueil des assertions.